

Kit d'organisation pour l'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la CGT

Sommaire

- **Introduction**
- **Rappel de nos textes fondamentaux**
- **Présentation du collectif fédéral femme-mixité**
- **Préavis de grève**
- **Note sur le référent harcèlement dans la Fonction
Publique**
- **Boite à outils**
- **Formations**

Introduction

« Jin Jiyan azadi » : Femme, Vie, Liberté : le 25 novembre, tout.e.s ensemble pour la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences contre les femmes ici et ailleurs

En France, en Afghanistan, en Iran, en Inde, au Congo, au Japon, au Pérou, aux USA...partout des voix continuent de s'élever pour dénoncer et stopper toutes les formes de violences faites aux femmes.

Dans le monde, la domination patriarcale s'amplifie. Ainsi, la xénophobie politique et religieuse s'exacerbe provoquant dictatures, guerres et migrations forcées dont **les premières victimes sont les femmes de tous les âges. Les femmes sont en première ligne pour subir les assauts d'un virilisme mortifère avide de pouvoir et de domination.** Cela se traduit par des chiffres effrayants :

- **Plus de 370 millions de filles et de femmes dans le monde ont subi un viol ou une agression sexuelle alors qu'elles étaient enfants - UNICEF, [2024](#)**
- **1/3 des femmes dans le monde ont déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles - OMS, [2021](#)**
- **Toutes les 11 minutes, une femme ou une fille est tuée par un membre de sa propre famille - ONU, [2022](#)**
- **47 000 femmes au moins meurent chaque année du fait d'avortements exercés dans des conditions non sécurisées – HCEfh, 2014**
- **800 femmes meurent chaque jour dans le monde du fait de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement - OMS, [2023](#)**

Dans le monde du travail, **les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la violence à cause des rôles inégaux et des relations inégalitaires entre les genres, des stéréotypes et des modèles patriarcaux.** Certaines études de cas font référence à la violence subie par les travailleurs migrants, les minorités noires et ethniques et les peuples autochtones ou d'autres groupes victimes de discrimination sur le marché du travail, comme les travailleurs LGBTQIA+. Elles soulignent la nécessité de mesures en milieu de travail pour tenir compte des cas de harcèlement liés à la discrimination et à la violence, y compris les formes de discrimination multiple et croisée, mettant l'accent sur la discrimination fondée sur le genre, la maternité, la race, l'origine ethnique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap et l'âge. Les besoins des travailleurs migrants et des populations indigènes, et en particulier des travailleurs exposés à la traite et au trafic à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle, doivent également être pris en compte.

Les services publics sont les seuls garants d'une application juste et équitable des moyens collectifs en direction des plus précaires et les femmes le sont trop souvent hélas. Patrimoine des plus modestes, le service public s'oppose, par principe, à la voracité des spéculateurs de toutes sortes. La vague néo-libérale en œuvre depuis les années 80 vise à le vider de toute substance, à le détruire. Défendre le service public c'est défendre la justice sociale et l'égalité. **Qu'est-ce que la violence si ce n'est une relation initiale inégale ? Et les premières victimes de ces violences sont les femmes face à beaucoup trop d'hommes.**

Aujourd'hui en France, **l'écrasante majorité des employeurs dans le public, ne font rien d'efficace pour prévenir les VSS**, les détecter, protéger et accompagner les victimes, sanctionner les agresseurs puis reconstruire le collectif de travail. Ils manquent à leurs responsabilités légales et causent la casse physique et psychologique de milliers de femmes salariées.

La CGT appelle à participer massivement aux manifestations organisées partout en France le 23 novembre et invite les syndicats et les salarié·es à **se mobiliser sur leur lieu de travail** pour interpellier leur employeur et obtenir enfin **la mise en place immédiate de mesures efficaces contre les VSS.**

Rappel de nos textes fondamentaux

Préambule des statuts confédéraux

« Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions. »

« Elle contribue à la construction d'une société solidaire, démocratique, de justice, d'égalité et de liberté qui réponde aux besoins et à l'épanouissement individuel et collectif des hommes et des femmes. »

Charte égalité femme-homme

« Les organisations de la CGT doivent faire respecter les valeurs de l'organisation en leur sein, donc condamner et agir contre tout comportement sexiste. »

Document d'orientation 53eme congrès

« La lutte contre le patriarcat, le progrès de l'égalité femmes/hommes sont des enjeux importants dans le travail comme dans la société tout entière, ainsi que dans nos organisations syndicales. »

Repères revendicatifs confédéraux

Fiche n°4 validée en novembre 2020 : La CGT propose l'application réelle du droit de l'égalité entre les femmes et les hommes, au travail et dans la vie déclinée dans les différents aspects : santé, éducation, travail, salaire, espace public...

5 mesures essentielles pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail : 1. Des sanctions pour les employeurs qui ne font pas de prévention ; 2. Des droits permettant aux représentant.e.s du personnel de porter les politiques de prévention et protéger les victimes ; 3. Un plan d'urgence pour la formation et la prise en charge des victimes 4. De nouveaux droits pour protéger les victimes 5. Des prérogatives et moyens renforcés pour l'inspection et la médecine du travail...

Statut fédéral

La Fédération a pour buts :

« D'assurer la défense générale des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des salarié.es actif.ves et retraité.es relevant de sa compétence ; statuts fédéraux »

Document d'orientation du 13eme congrès

- **D'exiger l'application de la loi sur toutes les formes de discrimination.**
- **D'exiger l'application de la loi sur l'égalité salariale qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale.**
- **De développer la formation à destination de ses militant-es et premiers-ères dirigeant-es sur toutes les discriminations et violences sexistes et sexuelles.**
- **De mener des campagnes et de promouvoir des outils de communication pour les syndicats sur l'enjeu du rôle de référent-e harcèlement.**
- **D'amplifier sa participation à toute mobilisation qui s'exprime en faveur de l'égalité, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes discriminations notamment contre les personnes LGBTQIA2S+.**
- **De mettre en place une campagne de communication d'ampleur sur ces sujets afin de faire connaître nos propositions à l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale.**
- **De promouvoir la formation égalité professionnelle.**

Repères revendicatifs de 2019

En cours de revoyure et d'actualisation

Présentation du collectif femme-mixité

Le 12eme congrès fédéral a pris la décision de créer un collectif femme-mixité afin de répondre aux enjeux de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

Nous avons constaté que les syndicats ne sont pas tous suffisamment équipés pour répondre aux enjeux de l'égalité et de lutte contre les VSS.

Notre collectif, composé de 6 camarades, 3 femmes et 3 hommes, se veut donc être une ressource fédérale porteuse de conseils, d'accompagnement, de réflexion et de construction revendicatif, au sein de la fédération et auprès des syndicats.

L'activité du collectif s'articule au travers de différents axes qui sont développés dans la feuille de route du collectif :

Sensibilisation, information et formations des syndicats de notre champ

Rendre l'égalité visible dans toutes les campagnes et projets fédéraux

Un travail transversal dans notre fédération et au sein de la CGT

Lutte contre les stéréotypes, représentations sociales et les inégalités de genre

Préavis de grève

Préavis de grève pour les journées du 23, 24 et 25 novembre 2024, de 0 à 24h, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur Le ministre de la Fonction publique,

Nous vous alertons une fois de plus sur les situations de violences que vivent les femmes aussi bien au sein de la société, au travail que dans la sphère privée, à l'occasion de la journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, le 25 novembre 2024.

Si la priorité des deux quinquennats du Président Macron était de faire de l'égalité femme/homme une grande cause nationale, dans les faits, le bilan est médiocre et dérisoire. Nous ne voulons plus d'affichage, ni de récupérations politiciennes inqualifiables à l'image des propos tenus par le ministre de l'Intérieur et l'extrême droite à la suite du féminicide et du viol de Philippine. Nous réclamons des moyens

et des actes pour lutter contre les violences faites aux femmes de tout âge et aux enfants partout dans le monde et surtout sur notre territoire.

Dans le concert des nations, la France a le pouvoir de condamner toutes les violences faites aux femmes et d'œuvrer à les combattre. Les femmes sont les premières victimes lors de conflits armés ou par les totalitarismes religieux et/ou politique profondément misogynes. Viols, tortures, agressions, négations de leurs droits, de leurs libertés, de leur personne en tant que telle...Le viol des femmes est utilisé comme une arme de domination.

Nous tenons à nouveau à apporter notre soutien à toutes les femmes travailleuses du monde, dans leur combat pour la liberté et l'égalité. Nous nous joignons à leurs voix comme à celle de Gisèle Pélicot qui courageusement souhaite que la peur et honte changent de camp. En effet, les faits dramatiques d'actualité survenus en France démontrent que la violence est partout et qu'elle n'a pas de visage comme dans « l'affaire Mazan » ou de « l'abbé Pierre ». La violence patriarcale et la domination masculine s'exercent dans nos maisons, sur nos lieux de travail, nos lieux d'étude, dans la rue, dans les transports, dans les établissements de soins, les lieux de culture, de loisirs... A cela, nous disons assez ! Bien que la France ait ratifié la convention 190 de l'OIT et sa recommandation 206 contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail, il est temps que notre pays s'aligne sur les meilleures législations européennes en la matière.

La CGT réclame avec d'autres organisations syndicales et associations féministes, une loi-cadre intégrale couvrant l'ensemble des aspects de la lutte contre les violences sexuelles dans toutes les sphères de notre société.

Nous exigeons une politique publique globale et ambitieuse, permettant de coordonner l'ensemble des actions des ministères concernés par cette lutte et pour parvenir à une égalité effective. Il s'agira aussi de doter celle-ci d'un budget à la hauteur au moins de 2,6 milliards alors que l'État ne dépense que 12,7 millions d'euros par an pour lutter contre les violences sexuelles soit 0,003% du budget de l'État, laissant les services publics et les associations travailler dans des conditions déplorables, sans la capacité d'accueillir les victimes qui le demandent.

Dans la Fonction publique territoriale, malgré le manque de transparence des employeurs publics, les quelques chiffres qui nous parviennent sont déjà alarmants : 5949 signalements ont été faits par 61% de femmes concernant des VSS en 2021¹. Nous le redisons les rapports de domination sont exacerbés par des environnements de travail trop souvent sexistes. La protection et la prise en charge des victimes restent très insuffisantes. Nous proposons de renforcer et de rendre effectives les obligations de détection, de protection et d'accompagnement des

¹ Rapport DGAFP

victimes de violences, en associant obligatoirement les référent.e.s harcèlement du côté des représentant.e.s du personnel. En effet, La nomination d'un référent.e.s harcèlement du côté des représentant.e.s du personnel, comme le prévoit l'accord national sur l'égalité professionnelle femme/homme dans la Fonction publique du 30 novembre 2018, n'est pas respectée par les employeurs. En effet, encore trop d'employeurs publics n'ont pas de plan d'égalité, de dispositif de signalement ou ne font que de l'affichage en guise de prévention. Nous rencontrons encore trop régulièrement des victimes non protégées, mises sur le banc des accusés, contraintes de quitter leur emploi par le manque de connaissance, de prise en charge et d'impartialité des employeurs.

Pour finir, il est aussi urgent que votre gouvernement arrête toutes mesures aggravant les discriminations et les violences à l'instar de la proposition au sein du PLFSS de la mise en place de 3 jours de carence dans la Fonction publique en cas d'arrêt maladie. Cette mesure touchera l'ensemble des fonctionnaires et sera particulièrement nocive et inégalitaire tant elle touchera davantage les femmes. La santé des femmes est mise à mal dans notre pays par un système de soin que vous avez sciemment détricoté et malmené. Il est donc un comble qu'à la sortie « d'octobre rose », mois de lutte contre le cancer du sein, votre gouvernement s'attaque à des mesures portant atteinte aux salaires en cas de maladie quand il est démontré que les femmes sont contraintes d'être en arrêt maladie plus souvent pour certaines pathologies, telle que l'endométriose, ou la ménopause, et pour faire face à la garde des enfants malades. Votre mesure accentuera donc la précarité et fragilisera un peu plus la santé des femmes. Nous ne pouvons l'admettre.

Pour financer les services publics répondant aux enjeux de société et aux besoins aussi bien de la population que des agent.e.s publics, vous devez investir dans ce bien commun en mettant à contribution les revenus du capital.

Pour toutes ces raisons, du 23 au 25 novembre 2024, journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, notre fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des personnels à se joindre aux mobilisations partout en France et à organiser des actions locales afin d'obtenir :

- Une loi-cadre intégrale couvrant l'ensemble des aspects de la lutte contre les violences sexuelles dans toutes les sphères de notre société
- L'effectivité de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : « à travail égal, salaire égal »
- La stricte application de l'accord national du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mettant en place un.e référent.e harcèlement avec des moyens dédiés et identifiés par les personnels

- **Le respect de l'obligation en matière de santé et sécurité de l'employeur inscrite dans le code du travail**
- **De nouveaux droits pour protéger et accompagner les victimes de violences : abrogation de la journée de carence, interdiction des licenciements et révocations, droits à des autorisations spéciales d'absences rémunérées pour faire des démarches, droit à la mobilité géographiques et fonctionnelle**
- **Rendre effectives la déclaration et la reconnaissance des accidents de travail ou de service dans le cadre de VSS**
- **Obligation d'identifier les violences sexistes et sexuelles dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnelles (DUERP)**
- **Accès aux soins garanti avec le remboursement à 100% des consultations en psycho traumatologie pour les victimes**

La lutte pour l'égalité femme/homme et contre les VSS ne se résume pas qu'à deux jours par an, mais bien à un engagement quotidien.

Formule de politesse

Référent.e.s en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

La loi du 6 août 2019 transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. En vertu de cet accord, de nouvelles obligations pèsent sur les employeurs des trois fonctions publiques.

L'État, ses établissements publics administratifs, les hôpitaux publics, les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont dû mettre en place un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan de trois ans maximums comporte des mesures afin :

- D'évaluer, de prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- De garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- De favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;

- De prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Dans la fonction publique, l'accord du 30 novembre 2018 prévoit qu'un-e représentant-e, membre de l'instance compétente en matière de santé, sécurité et conditions de travail (CHSCT puis à partir de fin 2022 le Comité social) soit désigné-e par les membres de cette instance pour exercer des fonctions de référent-e sur ces questions pendant la durée du mandat. Ce ou cette référent-e doit bénéficier d'une formation spécifique et d'un temps spécifique. Par ailleurs, les employeurs sont incités à étendre l'application de ce dispositif aux violences et harcèlements d'origine extra-professionnelle détectés sur le lieu de travail, mais aucune obligation ne leur est faite.

Dans la lutte pour combattre les violences sexistes et sexuelles au travail, la mobilisation des instances représentatives du personnel est déterminante afin de faire reculer celles-ci au travail. La prévention des violences sexistes et sexuelles s'inscrit pleinement dans leur compétence générale en matière de santé et de sécurité. En outre, c'est le travail de proximité des élu-e-s et syndicats qui permet que les faits de violences soient dénoncés. La mise en place de mesures de prévention comme le traitement de faits de violence doit donc se faire en association étroite avec les IRP, dans le respect du rôle et des prérogatives de chacun.

Pour la CGT, ces plans d'actions doivent faire l'objet de négociation et ne doivent pas être que de simples consultations.

La CGT porte depuis longtemps des revendications concrètes pour lutter contre le

Harcèlement, les violences sexistes et sexuelles au travail, notamment avec la mise en place de référent.e.s spécialement mobilisés sur ces questions

Revendications syndicales à porter :

La prévention, l'employeur public est tenu de mettre en œuvre les principes généraux de prévention :

- Désigner une personne référente au sein de l'instance compétente en matière de Santé et sécurité au sur les violences sexuelles et sexistes, qui mènera un programme de prévention de façon indépendante au sein de l'administration.
- Exiger une formation obligatoire des membres des instances, encadrants, DRH, médecins du travail, enseignants...
- Prévention : diffuser une plaquette aux agents rappelant la loi (définitions et sanctions.) avec les coordonnées des médecins, psychologues, OS, membres des instances, référent.es contre les violences sexuelles et sexistes.
- Identifier le harcèlement sexuel dans le DUERP (évaluation des risques).
- Pour le syndicat : encourager vivement les camarades à se former sur ces questions.

« Un représentant du personnel, membre de cette instance, sera également désigné par les membres de cette instance pour exercer les fonctions de « référent » sur ces questions pour la durée du mandat. Ce référent bénéficiera d'une formation spécifique lui permettant de mener à bien sa mission dans l'année suivant sa désignation. Un temps spécifique sera libéré pour l'exercice de cette fonction dans de bonnes conditions » (Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, **Accord du 30 novembre 2018 : Axe 5 - Action 5.2, page 21 paragraphe 5**)

Boite à outils

Nos outils confédéraux

Au-delà de nos statuts confédéraux, des chartes et des orientations votées en congrès, nos syndicats peuvent s'appuyer sur une multitude d'outils leur permettant d'œuvrer pour mener la lutte pour l'effectivité de l'égalité et l'abolition des violences sexistes et sexuelles au travail, dans la société et dans la CGT.

Les syndicats peuvent construire leur démarche syndicale et revendicative grâce à ces outils :

- **Site internet** : www.egalite-professionnelle.cgt.fr

Vous y trouverez une multitude d'informations, de communiqués de presse, de vidéos, d'images libre de droit uniquement pour la CGT, des heures d'informations syndicales, des questionnaires...

Les repères revendicatifs confédéraux y sont aussi développés et des outils prêts à l'emploi sont disponibles tel que des accords égalité femme/homme au travail.

- **la coalition féministe dont fait partie la CGT** : loi intégrale : 10 propositions à faire connaître qui intervient sur tous les sujets : politique publique et budgétaire de prévention et d'accompagnement des victimes, éducation, lutter contre l'industrie porno-criminelle, prédo-criminel et la culture du viol en ligne, protection des enfants, responsabilité de l'employeur et un important volet sur l'amélioration de l'intervention de la justice.
- **Guides confédéraux**

Il en existe plusieurs : le guide fonction publique : gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le guide combattre les violences sexistes et sexuelles, le guide « réussir l'égalité femmes/hommes dans la CGT ».

- **« Le violentomètre »**

Outil de description des situations de violences avec leur qualification

- **Les questionnaires**

Les questionnaires disponibles sur le site internet cité ci-dessus permettent d'être utilisés, pour le premier comme « brise-glace » pour parler aborder et sensibiliser les agent.e.s au sujet des VSST au travail, pour le second, il s'agit d'avantage d'un questionnaire approfondi dont certaines questions ne s'adressent qu'aux femmes.

Chaque questionnaire nécessite un temps de travail de dépouillement qui permettra de travailler le cahier revendicatif auprès de l'employeur avec les agent.e.s.

- **Images**

La confédération via sa commission femme-mixité travaille des affiches et dessins à disposition des syndicats. Certains sont libre de droit uniquement pour la CGT ce qui veut dire qu'ils ne peuvent pas être utilisés dans des tracts intersyndicaux.

Au niveau fédéral

Les syndicats peuvent s'appuyer sur nos orientations prises notamment lors du dernier congrès fédéral en novembre 2023.

Le collectif travaille à rendre visible nos orientations et revendications sur l'égalité professionnelle et dans les droits et la lutte contre les VSS au travers de différentes actions.

Mise à jour du site internet, création de kit militant, kit affiches, accord type de l'égalité, gagner la mise en place du référent harcèlement, tracts, préavis de grève, réunions....

Voir feuille de route du collectif

UFICT-CGT

Voir publication et sites des syndicats

UGICT-CGT

Site internet : www.ugictcgt.fr

Les syndicats pourront trouver le kit de campagne de lutte contre les VSST et LGBTphobes comprenant : la possibilité de créer sa propre enquête, des vidéos, tracts, modèle de powerpoint, guide « *prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail* »

Dans les syndicats

Le collectif collecte l'ensemble des accords locaux sur les enjeux de l'égalité et la lutte contre les VSST. Un travail de mise à disposition sur le site fédéral sera engagé.

Formations

La confédération a mis en place plusieurs stages sur les enjeux de l'égalité, de lutte contre les discriminations et les VSS

- Combattre les violences sexistes et sexuelles de 3 jours
- Journée d'étude pour les premier.e.s dirigeant.e.s pour les membres d'une direction syndicale
- Agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de 5 jours
- Journée d'étude égalité professionnelle
- Agir pour l'égalité sans distinction liée à l'orientation sexuelle ou l'identité du genre de 3 jours
- S'outiller contre les VSS au travail de 1 journée
- Techniques d'entretien et de recueil du récit des victimes des VSST de 1 journée